

**CHAMPIONNAT -14 ANS
FEMININ PHASE 2
2001,2000, 99, 98**

6 équipes inscrites :

6 équipes inscrites : Montrevel, Bellegarde, Meximieux, Amberieu, Chatillon, Trévoux

Déroulement :

- Organisation en 1 poule :

La phase 2 débute le samedi 7 janvier pour finir le samedi 28 avril. Les rencontres ont lieu sous forme de match sec, aller-retour, sur 10 dates.

Le classement final prendra en compte tous les résultats de l'année.(hors résultat réalisé contre équipe de Montrevel 2, non ré-inscrite sur la seconde phase)

Les brassages commencent le week-end du 12-13 mai

Date de reports possibles : 04/05 février (second tour des inter-comités : attention aux joueuses sélectionnées dans équipe départementale), 11/12 février, 07/08 avril

Nous vous rappelons qu'il ne peut pas avoir de report après la dernière date de championnat

REGLEMENT TECHNIQUE

Les règles particulières

1/ **Rotation des GB** : obligation d'utiliser 1 GB différent à chaque période de jeu.

Entourer les GB sur la feuille de match.

2/ **Règles techniques** : elles orientent le projet de jeu de l'équipe et de son entraîneur.

1^{ère} mi-temps :

- Rappel : 5 joueurs de champ + 1 gardien de but
- Défense aplatie et alignée, en 0-5 ou 1-4 basse avec intention prioritaire de protéger son but tout en s'efforçant de récupérer la balle.

Il est important d'aborder dès les « moins de 14 ans », le jeu au pré en attaque: déborder, décaler, jouer à 5 autour, explorer les relations à 2 (ailier/arrière et base arrière/base avant).

Jouer à 5 contre 5 permet qu'il n'y ait pas une trop forte densité défensive afin de faciliter la tâche des attaquantes en rééquilibrant le rapport de force.

2^{ème} mi-temps :

- Rappel : 6 joueurs de champ + 1 gardien de but
- Obligation de présenter une défense haute et étagée en 2 lignes avec intention prioritaire de récupérer la balle tout en protégeant son but.
 - o Soit un système Homme à Homme avec un dispositif 3-3
 - o Soit un système de zone avec un dispositif 2-4

Pour la formation défensive, il est important de proposer des défenses qui vont favoriser l'émergence des intentions défensives ((récupération, protection), qui vont favoriser les déplacements et le volume, qui vont mettre en exergue la qualité des relations défensives entre les n°1, 2 et 3. En attaque, cette période permet d'affiner les relations entre la base arrière et le joueur dedans et d'aborder le jeu sans ballon en changement de secteur (rentrées)

Précisions :

- Les règles techniques ne sont pas obligatoires dans les phases d'infériorité ou de supériorité numérique (6 c 5)
- Les défenses avec « individuelle stricte » sur 1 ou 2 adversaires sont donc interdites pendant les 2 périodes.
- Les changements attaque/défense sont interdits, il n'est donc pas possible d'utiliser une ou plusieurs joueurs uniquement en attaque ou uniquement en défense

Le non respect du règlement devra être mentionné sur la feuille de match, le club fautif se verra attribué dans un premier temps un avertissement suivi en cas de récurrence d'une pénalité sportive et financière.

LE FAIR-PLAY

- mise en place et respect du protocole de la « hand'attitude »

ARBITRAGE

L'arbitrage se fait par des JA club (97, 96, 95, 94) et comité, validés ou en cours de formation, dans cet ordre de préférence.

- JA comité ou en formation comité
- JA club ou en formation club

Dans tous les cas, un accompagnateur de jeunes arbitres (du club recevant) devra être présent pour encadrer, guider et encourager ceux-ci. (Voir annexe pour gestion de l'arbitrage)

Il est formellement interdit de faire réaliser l'arbitrage par un adulte. Le non respect de cette règle entrainera : « match perdu par pénalité » pour l'équipe recevante.

BRASSAGE REGIONAUX

Détermination du nombre d'ayant droit pour la saison 2012/2013 :

Selon un brassage régional organisé par la Ligue sur les week-ends du 12/13 mai, 2/3 juin et du 9/10 juin 2012.

Annexe Championnat jeune (pour plus de précision voir règlement arbitrage Comité 01)

1. Responsabilité du club qui reçoit :

a) Le club qui accueille est responsable, via le responsable de la salle et du terrain, du climat pendant toute la durée du tournoi (de l'arrivée au départ des équipes).

Le responsable de la salle et du terrain s'assure que les **personnes extérieures** au tournoi (parents, joueurs, spectateurs,...) n'ont pas pris place sur l'aire de jeu (banc de touche, table); si c'est le cas, il les dirige dans les tribunes.

Il intervient verbalement pour calmer les spectateurs qui essaieraient de déstabiliser les jeunes arbitres ou qui se montreraient grossiers avec n'importe quel acteur du tournoi.

b) Il désigne pour le match un accompagnateur d'arbitre.

c) Il est responsable aussi du choix des arbitres qu'il propose pour les tournois et compétitions.

Tout jeune arbitre désigné par le club sur une compétition doit obligatoirement avoir suivi une formation minimum en club. Nous rappelons que chaque club a, à sa disposition, une mallette d'arbitrage pour la formation des JA club.

2. L'accompagnateur d'arbitre :

Il aide ses jeunes arbitres dans leur tâche en les protégeant d'éventuelles agressions verbales et en les corrigeant sur leur arbitrage à la fin du match.

Il peut donner des **consignes brèves aux arbitres au cours du match** à des moments opportuns (avant l'engagement, TTO, ...).

Il intervient pour **calmer « les bancs de touche »** en cas de dérapages verbaux.

Il intervient auprès du responsable de la salle et du terrain **si les problèmes sont extérieurs** à l'aire de jeu (spectateurs, ...)

Il peut **demandeur un temps mort (exceptionnel) pour réunir les JA et les corriger sur un problème plus grave.**

Dans le cadre du « temps mort accompagnateur », si à la suite d'une sanction sportive, les jeunes arbitres n'ont pas prononcé la sanction disciplinaire justifiée par la faute, ceux-ci peuvent, après concertation avec l'accompagnateur, prononcer finalement la sanction disciplinaire adéquate.

En cas d'incidents, le suiveur joindra un rapport détaillant les faits au verso de la feuille de matchs. Le match pourra être déclaré perdu par la commission départementale qui traitera le problème.

Dans le cas où le JA est en formation comité, l'accompagnateur accompagné des deux entraîneurs se verra la responsabilité de réaliser le suivi de l'arbitre sur son carnet.

3. Organisation de l'arbitrage :

Chaque rencontre des championnats jeunes (- 12, -14, - 16) est **arbitrée par des jeunes arbitres** de catégorie supérieure.

La priorité est donnée aux JA comité ou en formation comité et ensuite club ou en formation club. Ces jeunes arbitres sont en formation et comme toutes personnes qui débutent dans une activité l'erreur est fréquente.

Ces jeunes arbitres ont émis la volonté de se former il est nécessaire d'assurer leur sécurité affective lors de la compétition. L'erreur ne doit pas être prise comme une sanction mais comme un moyen de progresser.

Pour cela le responsable d'équipe se doit d'être un exemple de respect pour ses joueurs mais aussi pour les parents dans les tribunes.

Le manager ne doit pas se servir de sa supériorité dans les rapports ADULTE - JEUNE pour influencer l'arbitrage ou agresser verbalement les jeunes arbitres.

Tous les problèmes concernant l'arbitrage doivent transiter par l'accompagnateur d'arbitre, lui seul à le pouvoir d'intervenir.

Le manager doit intervenir de façon éducative envers ses joueurs, d'une part en leur expliquant les fautes qu'ils font et qui ne sont pas forcément sifflées et d'autre part en les sanctionnant eux-mêmes pour un comportement incorrect envers l'adversaire ou les arbitres